

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux dix personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ressort à la somme de € 8 766 535.

Fait à Courbevoie, le 17 février 2012



Pierre-André de Chalendar
Président Directeur Général

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

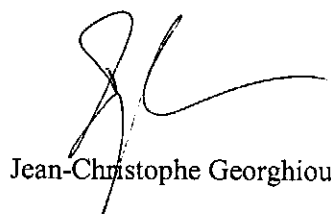
Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à € 8 766 535, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 17 février 2012

Les Commissaires aux Comptes

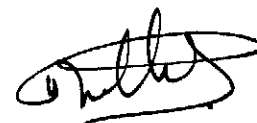
 PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Coll



Jean-Christophe Georghiou

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Jean-Paul Vellutini



Philippe Grandclerc